

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE

BOURSE DÉPARTEMENTALE DU SECONDAIRE

Année scolaire 2022/2023

Collégiens > 60 €

Lycéens > 100 €

pour les collégiens et les lycéens
sous conditions de revenus et si
votre enfant ne perçoit pas la
bourse des collèges ou des lycées



Dossiers à remplir en ligne
à partir du **1^{er} septembre 2022**

Renseignements au **03 84 95 78 81**

En ligne sur

www.mes-services-publics70.fr



Année scolaire 2022/2023

BAC
ÉTUDES

Vous avez votre
et
vous poursuivez des

Ayez le réflexe !

AFFDE

Allocation
Familiale
Départementale
Etudiant

Dossiers à remplir en ligne à partir du 1^{er} septembre 2022

sur le site

www.mes-services-publics70.fr

De 250 € à 1000 €
selon l'âge de l'étudiant
(maximum 25 ans)
et les revenus familiaux

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE
Direction du Développement,
de l'Aménagement et de la Coopération Territoriale
Service Logement - Éducation - Jeunesse
Tél. 03 84 95 78 81

L'avenir se construit en Haute-Saône



www.haute-saone.fr